



Conseil économique et social

Distr. générale
20 mai 2021
Français
Original : anglais

Session de 2021

23 juillet 2020-22 juillet 2021

Point 12 d) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : programme
à long terme d'aide à Haïti**

Rapport du Groupe consultatif *ad hoc* sur Haïti

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2020/11 du Conseil économique et social dans laquelle celui-ci a prié le Groupe consultatif *ad hoc* sur Haïti de lui présenter, pour examen à la session de 2021, un rapport sur les travaux accomplis, accompagné de recommandations, le cas échéant. Pour s'acquitter de son mandat, le Groupe a tenu une série de réunions virtuelles avec les autorités nationales, des représentants des institutions financières internationales et de la société civile et des représentants du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et de l'équipe de pays des Nations Unies. On trouvera dans le présent rapport des recommandations issues de ces discussions.

Le Groupe prend acte du fait qu'Haïti continue d'être en proie à une situation complexe, dans laquelle la pauvreté, l'exclusion sociale, les inégalités économiques, la faiblesse des institutions, les violations des droits humains, l'impunité et la corruption sont les causes de la crise politique actuelle ; parallèlement, la fragilité politique empêche le Gouvernement haïtien de placer le pays sur l'orbite du développement durable. Sur fond d'insécurité croissante, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) exacerbe les vulnérabilités et les tensions politiques et sociales.

Le Groupe est préoccupé par la situation humanitaire catastrophique : 4,4 millions de personnes – soit 40 % de la population du pays – ont besoin d'une aide humanitaire. Il demande aux acteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix de veiller à la complémentarité de leurs interventions pour mieux réduire les risques, les vulnérabilités et, partant, les besoins humanitaires, aider à s'attaquer aux causes profondes de la grande pauvreté et de l'absence de développement et promouvoir un développement durable à long terme.

Le Groupe souligne qu'un soutien continu de la part de la communauté internationale, y compris de la part de l'ONU, des institutions financières internationales et des partenaires bilatéraux de développement d'Haïti, est nécessaire



pour aider le pays à faire face à la COVID-19, à reconstruire en mieux et à mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il demande que l'action qui sera ainsi menée soit étroitement coordonnée et cohérente pour que son effet puisse être maximisé au bénéfice du peuple haïtien.

I. Introduction

A. Mandat et composition du Groupe consultatif *ad hoc* sur Haïti

1. Créé en 1999 et réactivé en 2004, le Groupe consultatif *ad hoc* sur Haïti est présidé par le Canada et composé des représentantes et représentants permanents de l'Argentine, des Bahamas, du Belize, du Bénin, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, d'El Salvador, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, d'Haïti, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le 19 avril 2021, le Représentant permanent de la République dominicaine auprès de l'ONU a présenté au Président du Conseil économique et social une demande pour que son pays soit autorisé à devenir membre du Groupe. Au moment de l'établissement du présent document, la demande était en cours d'examen par le Conseil.

2. Dans sa résolution 2020/11, le Conseil économique et social a décidé de proroger le mandat du Groupe jusqu'à la conclusion de sa session de 2021, afin de pouvoir suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser le relèvement, la reconstruction et la stabilité du pays sur les plans économique et social, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable au pays. Il a prié le Groupe de lui présenter un rapport sur ses activités pour examen à la session de 2021.

3. Le présent rapport est le dix-septième établi à l'intention du Conseil économique et social par le Groupe depuis sa réactivation, en 2004. On y trouvera les principales conclusions que le Groupe a tirées de ses rencontres avec les autorités haïtiennes et les différentes parties prenantes. En raison des restrictions de voyage liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Groupe ne s'est rendu ni à Washington ni en Haïti pendant la période considérée et a tenu des consultations virtuelles dont il est rendu compte dans le présent rapport.

B. Activités du Groupe pendant la période considérée

4. Le Groupe demeure préoccupé par l'évolution de la situation en Haïti, caractérisée par des besoins humanitaires qui vont croissant et dont l'ampleur est inquiétante, par la poursuite de la propagation de la COVID-19, par l'instabilité politique, par l'aggravation de l'insécurité et par les obstacles auxquels se heurte le développement durable. Il a organisé plusieurs réunions avec diverses parties prenantes nationales et internationales pour se faire une idée de la situation dans le pays. Le 10 décembre 2020, il a rencontré le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et des représentants de l'Organisation mondiale de la Santé, de l'Organisation panaméricaine de la santé et du Programme des Nations Unies pour le développement pour discuter de la situation socioéconomique et humanitaire et des conséquences de la pandémie sur le pays. Cela lui a également donné l'occasion de définir son plan d'activités pour 2021.

5. Le 10 mars 2021, le Groupe a participé à une réunion sur la situation humanitaire en Haïti à l'occasion du lancement du Plan de réponse humanitaire 2021-2022 pour Haïti. Organisée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la réunion comprenait des exposés faits par le Premier ministre et Ministre de la planification et de la coopération externe d'Haïti de l'époque, Joseph Jouthe, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) pour Haïti, le Directeur général adjoint de la protection civile et des

opérations d'aide humanitaire européennes, Michael Köhler, et le Coordonnateur national de la Société haïtienne d'aide aux aveugles, Michel A. Péan.

6. Le 24 mars 2021, le Groupe a tenu une réunion d'information avec la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), le Chef de mission de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Giuseppe Loprete, le Gouverneur de la Banque de la République d'Haïti, Jean Baden Dubois, et le Directeur exécutif de l'Institut de technologie et d'animation, organisation de la société civile, Jean-Baptiste Chenet, pour mieux cerner les conséquences de la situation politique et sécuritaire en Haïti sur le développement socioéconomique du pays.

7. Le 13 avril 2021, le Groupe a rencontré des représentants du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement pour s'informer des activités menées par les institutions financières internationales en Haïti pendant la période considérée et mieux comprendre les perspectives socioéconomiques du pays en 2021 et le concours que ces institutions peuvent apporter pour promouvoir le développement durable.

8. Le 27 avril 2021, le Groupe a tenu une réunion sur l'efficacité du développement avec la participation du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), du Président par intérim du mécanisme de coordination des organisations non gouvernementales, Nicolas Derenne, du Coordonnateur national du Cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti, Marc Anglade, et du Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement, Fernando Hiraldo.

9. Le Groupe remercie le Département des affaires économiques et sociales, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et les membres du BINUH et de l'équipe de pays des Nations Unies de l'appui qu'ils ont continué de lui apporter.

II. Aperçu de la situation dans le pays

A. Impasse politique et montée de l'insécurité

10. Ces trois dernières années, la situation en Haïti a été marquée par l'instabilité politique et les troubles sociaux. Le président, Jovenel Moïse, fait face à des manifestations, des grèves générales et des blocages de la vie du pays (*peyi lòk*) depuis qu'il a tenté, en vain, de supprimer le subventionnement des carburants en 2018, ce qui avait entraîné une forte hausse du prix du carburant et aggravé les conditions socioéconomiques, et depuis la publication en 2019 et 2020 de trois rapports dans lesquels les auditeurs ont épinglé le Gouvernement pour la mauvaise gestion des fonds provenant des projets de financement d'importations pétrolières PetroCaribe. Parallèlement, les manifestations concernant la durée du mandat du Président et le fait que celui-ci gouverne à coup de décrets se poursuivent.

11. Malgré des efforts répétés pour trouver une issue à la crise politique, il n'y a pas eu de progrès notable en ce qui concerne l'organisation d'un dialogue national ouvert à tous et mû par une véritable volonté de rassembler tous les pans de la société et de façonner un projet commun pour le pays. Des tentatives sont faites pour modifier la Constitution du pays, mais plusieurs acteurs, dont des partis politiques et des organisations de la société civile, continuent de réclamer des consultations plus

inclusives. Entre-temps, comme les élections d'octobre 2019 ont été reportées, le mandat du Parlement a expiré et le Président gouverne par décrets interposés depuis 16 mois.

12. Les clivages politiques, certains groupes politiques et groupes de la société civile demandant la démission du Président, ont beaucoup compliqué les efforts qui sont faits pour parvenir à un accord sur le référendum constitutionnel qui est proposé et qui est actuellement prévu pour juin 2021, et sur les élections législatives, municipales, locales et présidentielle attendues à l'automne 2021. Le 14 avril 2021, Claude Joseph a été nommé Premier Ministre par intérim, devenant ainsi le sixième Premier Ministre sous la présidence actuelle, après la démission de Joseph Jouthe. Le 28 avril 2021, M. Joseph a demandé à l'Organisation des États américains de dépêcher une mission de bons offices en Haïti pour faciliter un dialogue entre les différentes parties prenantes en vue de trouver un accord politique aux fins de l'organisation du référendum constitutionnel et des élections à tous les niveaux qui sont prévues en 2021.

13. La crise politique s'inscrit dans un contexte d'insécurité croissante, liée notamment à une forte augmentation des activités criminelles, des homicides, des viols et des enlèvements commis par les bandes organisées. En outre, en raison de l'impunité et de la corruption généralisées – Transparency International classe Haïti au 170^e rang sur 180 pays dans son indice de perception de la corruption 2020 –, la méfiance à l'égard des institutions publiques, y compris en ce qui concerne l'état de droit et la justice, s'accroît. Au second semestre de 2020, il y a eu en moyenne 84 manifestations par mois dans le pays.

14. Les interlocuteurs du Groupe ont souligné que l'insécurité pouvait saper la confiance dans le processus électoral et empêcher la population de participer aux élections. Ils ont également noté que la recherche d'un consensus entre les acteurs politiques concernés afin d'instaurer un environnement propice à un référendum constitutionnel et à des élections libres, équitables, transparentes et crédibles restait d'une importance capitale pour assurer le renouveau démocratique du pays et faire régner l'état de droit et la stabilité à long terme. La détermination de la communauté internationale à soutenir le processus électoral en contribuant au panier de fonds électoral géré par les Nations Unies demeure également cruciale.

B. Le développement socioéconomique en péril

15. Pour des raisons mal comprises mais qui tiennent probablement en partie au fait que plus de la moitié de 11 millions d'habitants ont moins de 24 ans, il n'y a pas eu autant de cas de COVID-19 que prévu en Haïti (on ne dénombrait environ que 13 000 cas et 252 décès au 25 avril 2021), mais les conséquences socioéconomiques de la pandémie sont considérables, en particulier au vu de l'instabilité de la situation politique et sécuritaire.

16. Si la situation générale du pays continue de se détériorer, il est à craindre que les progrès faits ces 30 dernières années en ce qui concerne certains indicateurs sociaux, comme l'espérance de vie et le nombre moyen d'années de scolarité, ne soient réduits à néant. Haïti reste le pays le plus pauvre des Amériques et l'un des pays les plus pauvres du monde, se classant au 171^e rang de l'indice de développement humain 2019, sur 189. Le revenu par habitant, qui a reculé de 22 % entre 1990 et 2019, a probablement encore diminué en 2020. En novembre 2020, 69 % des ménages ont dit que leurs revenus avaient diminué et 52 % d'entre eux ont dit avoir perdu entre 60 et 79 % de leurs revenus. Quelque 7 millions d'Haïtiens vivent en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 2,41 dollars par jour, et 2,5 millions sont extrêmement pauvres et survivent avec 1,12 dollar par jour. Les zones rurales continuent d'avoir les taux de pauvreté les plus élevés, notamment dans l'ouest et le nord-ouest du pays.

17. La croissance économique s'est contractée de 1,7 % en 2019 et d'environ 4 % en 2020. L'inflation reste élevée, à environ 18 %, mais a diminué par rapport au taux de 25 % enregistré en septembre 2020. Le déficit de la balance courante, qui s'établissait à 1,7 % du produit intérieur brut en 2017, a été réduit de 5 % en 2020, principalement en raison de l'augmentation des envois de fonds par les voies officielles, passés d'environ 3,3 milliards de dollars en 2019 à 3,5 milliards de dollars en 2020.

18. En octobre 2020, la Banque de la République d'Haïti a pris des mesures administratives et réglementaires, des mesures de politique monétaire directe et des mesures incitatives pour stabiliser le taux de change, car la monnaie nationale s'était appréciée par rapport au dollar des États-Unis, passant de 119,6 gourdes pour un dollar en août 2020 à 63,9 gourdes pour un dollar en octobre 2020. L'appréciation du taux de change a contribué au ralentissement de la hausse des prix à la consommation entre décembre 2020 et février 2021. Les mesures qui ont été prises ont été bénéfiques en ce qui concerne le pouvoir d'achat des ménages haïtiens, mais il est possible qu'elles aient réduit par contrecoup celui des 3 millions d'Haïtiens qui bénéficient de transferts de fonds et des personnes dont les salaires sont indexés sur le dollar des États-Unis.

19. Le déficit budgétaire du pays devrait également se creuser dans un avenir proche. La production de textiles, dont l'exportation a rapporté 1,11 milliard de dollars au cours de l'exercice 2018/19 et qui représente quelque 90 % des exportations totales du pays, devrait reculer de 16 % au cours de l'exercice 2020/21. Le subventionnement des carburants, dont le montant était estimé à 5 % du produit intérieur brut (PIB), continue de grever le budget et limite la marge de manœuvre de la dépense publique dans d'autres secteurs. Conjuguée à la faiblesse des recettes fiscales – 6,3 % du PIB –, cette situation risque de creuser le déficit budgétaire du pays. Les interlocuteurs du Groupe ont souligné qu'il fallait mettre en place une réforme efficace du secteur des carburants pour parvenir à la stabilité macroéconomique et promouvoir ainsi la croissance et le développement, et prendre des mesures d'accompagnement pour atténuer l'effet distributif de la réforme du subventionnement des carburants.

20. La détérioration des perspectives économiques se soldera inévitablement par une détérioration des conditions de vie, pourtant déjà bien médiocres, du peuple haïtien. Selon l'Institute for Health Metrics and Evaluation, en 2019, l'espérance de vie à la naissance en Haïti était estimée à 64,9 ans : 63,8 ans pour les hommes et 66 ans pour les femmes. Selon les résultats des études sur la charge mondiale de morbidité, il a été estimé qu'en 2019, les 10 grandes causes de décès en Haïti étaient les cardiopathies ischémiques, les accidents vasculaires cérébraux, les infections des voies respiratoires inférieures, le VIH/sida, les troubles néonataux, le diabète, les maladies diarrhéiques, les malformations congénitales, la violence interpersonnelle et les maladies rénales chroniques. Selon les données les plus récentes de l'OMS, publiées en 2018, les décès dus à une insuffisance pondérale à la naissance constituent 2,94 % de l'ensemble des décès et les décès liés aux affections maternelles 1,25 %. Ces derniers mois, l'accès réduit aux soins de santé, à l'eau, à l'hygiène et aux services d'assainissement a entraîné une augmentation des cas de maladies diarrhéiques, qui restent la principale cause de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans. Environ 2,1 % des enfants souffrent de malnutrition aiguë sévère. Il y a eu des cas de diarrhée parmi la population, mais la pandémie a dissuadé les patients de se rendre dans les établissements de santé et le nombre de signalements faits dans le Système d'information sanitaire national unique est anormalement faible.

21. En raison de la COVID-19, l'accès des femmes enceintes aux services prénatals s'est effondré et a été ramené à 48 % en 2021, contre 91 % en 2016 et 2017. Les premières visites prénatales ont vu leur taux ramené à 73 % en 2020, contre 88 % en 2018 et 93 % en 2019. En 2020, le pourcentage de femmes se rendant à leur première

visite prénatale a été le plus faible de tous les pourcentages enregistrés depuis 2016. Haïti a présenté un plan national de déploiement et de vaccination concernant la COVID-19. Le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 a approuvé la livraison de 756 000 doses du vaccin AstraZeneca pour le pays pour la première vague de vaccination, mais le déploiement du vaccin est toujours en attente.

22. L'éducation a également gravement souffert de la période de troubles civils (*peyi lòk*), de l'insécurité et de la COVID-19, comme en témoigne le grand nombre d'enfants – 4 millions – touchés par les fermetures d'écoles. Dans un pays où l'accès aux appareils numériques et à Internet reste limité, 87 % des établissements n'ont pas été en mesure d'offrir aux élèves des moyens d'apprentissage en ligne.

23. Avant la COVID-19, le pays avait déjà un faible niveau d'éducation : un tiers des enfants âgés de 6 à 11 ans dans les zones rurales et 9 % dans les zones urbaines n'étaient pas scolarisés et moins de 1 % des jeunes poursuivaient des études supérieures. Les frais de scolarité élevés (environ 80 dollars par an) facturés par les établissements privés, qui constituent la majorité des écoles en Haïti, sont prohibitifs pour la famille haïtienne moyenne. Seuls 14 % des jeunes qui obtiennent un diplôme universitaire restent dans le pays. Le taux d'émigration des étudiants diplômés qui partent à l'étranger en quête d'une vie meilleure – le plus élevé au monde – signifie que, chaque année, Haïti est privé d'un capital humain important qui pourrait autrement contribuer à son développement.

24. Le Groupe souligne à quel point il importe de donner aux jeunes une éducation de qualité à tous les niveaux afin d'améliorer leurs perspectives d'emploi, notamment grâce à des solutions d'apprentissage à distance qui pourraient contribuer à la mise en place d'un système éducatif plus résilient. Les mesures visant à améliorer l'éducation doivent aller de pair avec de profonds changements structurels destinés à améliorer les conditions de vie et les perspectives économiques pour inciter des personnes hautement qualifiées à rester dans le pays. Étant donné que les technologies changent radicalement la vie et le marché du travail, il est essentiel d'améliorer l'aptitude des élèves et des travailleurs à se servir des outils numériques pour qu'ils puissent participer à cette nouvelle ère numérique et être compétitifs dans l'économie mondiale. À cet égard, le Groupe se félicite du soutien apporté par la Banque mondiale à Haïti pour l'aider à mettre les technologies numériques au service de la transformation de l'économie.

25. Les interlocuteurs du Groupe ont souligné qu'il importait d'atténuer les conséquences socioéconomiques de la pandémie en fournissant une protection sociale, en soutenant les moyens de subsistance, en promouvant les débouchés économiques et la résilience face aux changements climatiques et en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes. Le Groupe apprécie le fait que le système des Nations Unies pour le développement se soit rapidement mobilisé pour aider le Gouvernement haïtien à apporter une réponse rapide, cohérente et bien coordonnée face à la COVID-19 et encourage la poursuite de ces efforts. Il souligne la nécessité pour la communauté internationale d'être solidaire d'Haïti pour que le pays puisse surmonter les difficultés liées à la pandémie.

C. Des besoins humanitaires en augmentation

26. La situation humanitaire en Haïti est désastreuse. Quelque 4,4 millions de personnes, soit plus de 40 % de la population totale, ont besoin d'une aide d'urgence, dont 3,5 millions de personnes souffrant de vulnérabilités multidimensionnelles. Les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap et les personnes en

situation de déplacement sont les plus touchés. Les enfants représentent 51 % des personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, les femmes 29 % et les personnes en situation de handicap 14 %.

27. L'insécurité alimentaire est la principale cause des besoins humanitaires dans le pays (4,4 millions de personnes), suivie des besoins concernant l'eau, l'hygiène et l'assainissement (3,8 millions de personnes), des besoins sanitaires (3 millions de personnes) et des besoins en matière de protection (1 million de personnes). Haïti compte toujours 30 000 personnes qui ont été déplacées à la suite du séisme de 2010 et qui sont regroupées dans 21 sites. L'intensification de la violence en bande organisée a déclenché de nouveaux déplacements, en particulier dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, où quelque 3 500 personnes déplacées vivent dans des conditions d'extrême vulnérabilité.

28. Haïti est également très exposé aux catastrophes naturelles, comme les inondations, les ouragans et les séismes. Plus de 96 % de la population sont exposés aux catastrophes naturelles et, compte tenu des conséquences que les changements climatiques auront sur la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, il est à craindre que, faute d'une préparation adéquate, le pays continue de subir les effets dévastateurs des catastrophes naturelles. En 2020, le passage de la tempête tropicale Laura a provoqué des inondations dans plusieurs régions du pays, détruisant et endommageant des logements, des établissements scolaires et des infrastructures. Rien qu'entre 2010 et 2020, les catastrophes naturelles ont endommagé ou détruit plus de 6 000 établissements scolaires. Le Groupe accueille favorablement le Plan national de gestion des risques de désastre 2019-2030 établi par le Gouvernement haïtien, avec le concours d'entités des Nations Unies, qui vise à mieux prévenir les effets dévastateurs des catastrophes naturelles et des chocs climatiques.

29. Le Groupe a appris qu'en 2020, plus de 280 000 nationaux haïtiens, soit trois fois plus qu'en 2019, étaient rentrés en Haïti de leur plein gré ou avaient été rapatriés de la République dominicaine, principalement parce que ce pays avait perdu beaucoup d'emplois. Malgré les restrictions en matière de voyage tenant à la COVID-19, plus d'un millier de nationaux haïtiens ont été expulsés du pays dans lequel ils résidaient et sont rentrés en Haïti en avion ou en bateau. L'Organisation internationale pour les migrations a souligné les difficultés auxquelles ils se heurtaient pour se réinstaller en Haïti, en particulier après avoir passé de nombreuses années à l'étranger. Le Groupe est préoccupé par le fait que les rapatriements, en particulier ceux qui empruntent des points de passage frontaliers clandestins, pourraient exposer des femmes, des hommes et des enfants à la COVID-19 ainsi qu'à des risques sérieux de traite et à d'autres dangers liés à la protection. Le Groupe souligne qu'il importe de veiller à ce que les Haïtiens et Haïtiennes qui rentrent chez eux bénéficient de la protection et de l'aide humanitaire dont ils ont besoin et demande à la communauté internationale de soutenir les autorités haïtiennes dans ces efforts.

30. Le Groupe accueille favorablement le Plan d'élimination du choléra en Haïti 2013-2022 et la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti proposée par le Secrétaire général, grâce auxquels il n'y a eu aucun cas de choléra confirmé en laboratoire depuis février 2019. Il remercie l'Envoyée spéciale des Nations Unies pour Haïti, dont le mandat s'est achevé en décembre 2020, pour l'action inlassable qu'elle a menée. Le Groupe prend note du fait que le Coordonnateur résident dirige désormais le travail sur le terrain et se félicite du fait qu'il est placé sous la direction stratégique du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

31. Le Groupe est très préoccupé par le fait que les donateurs se sont progressivement désengagés du pays, malgré la situation humanitaire difficile : un

tiers seulement des besoins du Plan de réponse humanitaire 2020 pour Haïti ont été couverts. Il demande aux donateurs de financer de manière adéquate le Plan 2021-2022 : 235,6 millions de dollars sont nécessaires pour répondre aux besoins des 1,5 million de personnes les plus vulnérables.

32. Pour le Groupe, sauver des vies doit aller de pair avec la lutte contre les causes structurelles de la vulnérabilité et des risques et l'aide humanitaire doit être considérée comme faisant partie d'une stratégie plus large visant à promouvoir le développement durable. Il se félicite donc de l'objectif stratégique retenu dans le Plan de réponse humanitaire, à savoir réduire d'au moins 20 % le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire grâce au renforcement du lien entre l'humanitaire, le développement et la paix. Le Groupe apprécie également que le Gouvernement haïtien ait adopté une politique nationale de protection et de promotion sociales pour aider à renforcer la résilience face à la faim.

D. Droits humains, état de droit et administration de la justice : une situation difficile

33. La situation des droits humains en Haïti reste difficile. Le droit à la vie et à la sécurité, le droit à l'éducation, le droit au travail, le droit à un niveau de vie suffisant, notamment pour ce qui est de la nourriture, des vêtements et du logement, et le droit à la santé physique et mentale ont beaucoup pâti de la crise politique et de l'insécurité. Par exemple, les signalements d'enlèvement ont augmenté de 200 % au premier semestre de 2020 par rapport à l'ensemble de 2018, et les homicides volontaires ont augmenté de 20 % en 2020. Comme indiqué plus haut, 4 millions d'enfants n'ont pas été scolarisés au cours de l'année écoulée en raison de l'insécurité, des manifestations et de la COVID-19. De ce fait, de nombreux enfants sont exposés à un risque accru de violence, notamment de violence sexuelle, à des grossesses précoces et au recrutement par des bandes criminelles armées. Le droit des enfants à l'alimentation est également mis à mal, car les enfants qui ne vont pas à l'école ne bénéficient pas des repas fournis par les programmes d'alimentation scolaire. Les barrages routiers et la violence en bande organisée ont également empêché de nombreux Haïtiens de se procurer de la nourriture, de l'eau potable, des médicaments et du carburant et d'avoir accès à des services de base.

34. Un autre point noir tient au fait que les auteurs d'actes de violence échappent à la justice. Le Groupe note l'inaction de la justice dans les affaires emblématiques de Grand Ravine (2017), La Saline (2018) et Bel Air (2019) en ce qui concerne les violations des droits humains et les atteintes à ces droits commises par des membres éminents de bandes organisées. De même, de nombreuses violations des droits humains commises par les forces de l'ordre n'ont toujours pas fait l'objet d'une enquête. Il est essentiel de mettre un terme au climat d'impunité qui entoure les violations des droits humains et de prendre sans tarder des mesures pour amener les auteurs de ces violations à répondre de leurs actes si l'on veut briser le cercle de la violence et restaurer la confiance de la population dans le système judiciaire.

35. Le Groupe a appris que le 26 novembre 2020, le Gouvernement avait adopté deux arrêtés sur la sécurité nationale, l'un portant création de l'Agence nationale d'intelligence, et l'autre élargissant considérablement la définition du terrorisme pour y englober des infractions moins graves comme le vandalisme et l'obstruction des routes. Ces mesures se sont heurtées à des critiques au motif qu'elles pourraient restreindre l'espace civique en limitant les droits humains, notamment la liberté d'expression, de presse et de réunion.

36. Des mesures ont également été prises pour renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti : le budget de la Police a augmenté de 53 % par rapport à l'exercice

2019/20 et se chiffre à 239,7 millions de dollars ; par ailleurs, un certain nombre de donateurs et l'ONU ont dispensé des conseils à la Police et l'ont encadrée. Il est crucial de renforcer la police et de veiller à ce qu'elle respecte les droits humains et les normes relatives aux activités de police pour aider le pays à faire face aux problèmes de sécurité, en particulier dans la perspective des échéances électorales prévues en 2021. Pour le Groupe, il importe qu'une stratégie globale en matière de sécurité soit adoptée, de sorte que les mesures visant à réformer la police s'accompagnent de mesures destinées à remédier aux causes de la violence commise par les bandes organisées ; il pourrait s'agir de programmes visant à réduire la violence de proximité, de mesures de gestion des armes et des munitions, de mesures de renforcement de l'état de droit et de mesures politiques et socioéconomiques.

37. Pour que les autorités haïtiennes progressent dans la promotion et la protection des droits humains, le Groupe les a également encouragées à adopter sans tarder le plan national pour les droits humains élaboré en 2019 et visant à soutenir l'application des recommandations issues de l'examen périodique universel de 2016 et d'autres mécanismes internationaux relatifs aux droits humains.

III. Amélioration de la cohérence et de la coordination de l'appui international en Haïti

A. Une approche systémique visant à mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pendant la décennie d'action

38. La présence des Nations Unies en Haïti est passée d'une configuration de maintien de la paix à une configuration davantage axée sur le développement avec la mise en place d'une mission politique spéciale en 2019, et le Groupe est d'avis qu'une approche systémique est d'autant plus importante pour étayer le développement à long terme du pays. Depuis la création du BINUH, le Groupe plaide activement en faveur d'une collaboration et d'une coordination étroites et continues entre le Bureau, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres entités des Nations Unies, ainsi qu'avec les partenaires locaux et internationaux, en concertation avec les autorités haïtiennes, de sorte que le principe de l'unité d'action des Nations Unies soit appliqué en Haïti. La réforme des Nations Unies est bien engagée et Haïti constitue un laboratoire où le système des Nations Unies peut accompagner le pays de manière cohérente et intégrée dans l'action qu'il mène en ce qui concerne le Programme 2030. Ce n'est que par une approche systémique intégrée pour tous les piliers de l'action du système des Nations Unies qu'il sera possible de répondre efficacement aux besoins fondamentaux de la population, de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et de la vulnérabilité, de promouvoir la résilience et de parvenir au développement durable.

39. Le Groupe accueille favorablement l'action menée sous la direction du Coordonnateur résident pour procéder à une analyse commune de pays, qui permettra de suivre les progrès du pays en ce qui concerne les objectifs et les cibles du Programme 2030 et de recenser les lacunes. L'analyse facilitera l'établissement du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, élément essentiel du renforcement de la stratégie intégrée du soutien apporté par le système des Nations Unies au pays.

40. Le Groupe se félicite également de l'aide apportée au pays par le Fonds pour la consolidation de la paix ; cette aide chiffrée à 19,3 millions de dollars est un instrument précieux dans la lutte contre certains des leviers d'insécurité et de violence.

41. Le Groupe se félicite en outre de l'état d'esprit collectif adopté par le système des Nations Unies pour aider Haïti à faire face à la COVID-19 dans ses dimensions sanitaires, humanitaires et socioéconomiques. Il demande à la communauté internationale de fournir au système des Nations Unies pour le développement en Haïti le soutien dont le pays a besoin pour reconstruire en mieux après la pandémie et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable au cours de la décennie d'action.

B. Promouvoir l'efficacité de l'aide en Haïti

42. Les dépenses liées au développement en Haïti ont stagné au cours des 10 dernières années (elles s'élevaient à 1 015 millions de dollars en 2009, à 1 135 millions de dollars en 2013 et à 999 millions de dollars en 2018), à l'exception de 2010 et des années suivantes où l'aide publique au développement a atteint 2,9 milliards de dollars pour aider le pays à faire face aux conséquences dévastatrices du séisme de 2010. Cependant, en pourcentage du revenu national brut, cette aide a reculé et n'a représenté que 10,2 % en 2018, contre 15,1 % en 2009.

43. Les dernières données disponibles montrent qu'en 2019, Haïti a reçu 163 millions de dollars pour les activités opérationnelles de développement (99 millions de dollars pour les activités liées au développement et 64 millions de dollars pour les activités humanitaires), contre 196,7 millions de dollars en 2013 (112,6 millions de dollars pour les activités liées au développement et 94 millions de dollars pour les activités humanitaires), ce qui représente moins de 0,5 % des 39,3 milliards de dollars dépensés au niveau mondial pour ce type d'activités. Haïti se classe au 41^e rang des pays de programme exécutés par le système des Nations Unies.

44. Le Groupe a appris que le Gouvernement haïtien était préoccupé par le fait que les activités de développement n'avaient pas les effets voulus et avait récemment analysé les causes de l'inefficacité du développement, avec le concours du système des Nations Unies. Il y a une tendance à se concentrer sur des solutions à court terme face aux crises. De ce fait, l'aide au développement est généralement axée sur les symptômes plutôt que sur les causes des déficits de développement. Comme suite à cette analyse, le Gouvernement lancera un dialogue d'action dans l'ensemble du territoire haïtien, auquel sera convié un large éventail de parties prenantes aux niveaux local, national et international, qui facilitera une compréhension commune des solutions de nature à maximiser l'efficacité du développement. L'accent sera mis sur la localisation de l'aide, non seulement pour rendre la coopération internationale plus efficace, mais aussi pour que les organisations haïtiennes prennent les activités de développement en main.

45. Le Gouvernement prévoit également d'établir une politique de coopération internationale et de gestion de l'aide extérieure. En outre, en collaboration avec le système des Nations Unies, il a commencé à établir un cadre de financement national intégré – outil stratégique dérivé du Programme d'action d'Addis-Abeba – afin de trouver des solutions intégrées pour financer son plan de développement. Le Groupe accueille favorablement ces efforts et souligne qu'il faut que la communauté internationale travaille de manière cohérente et bien coordonnée pour maximiser l'effet de la coopération pour le développement sur le développement durable d'Haïti.

46. Lors de sa réunion avec les institutions financières internationales, le Groupe a appris que le FMI avait débloqué d'urgence 111,6 millions de dollars dans le cadre de la Facilité de crédit rapide pour atténuer les conséquences de la COVID-19 sur la population ; ce montant devait servir à financer les dépenses de santé essentielles et à soutenir les revenus. Le FMI fournit également une assistance technique et des orientations aux autorités haïtiennes en ce qui concerne l'action en faveur de la

stabilité macroéconomique, notamment au moyen d'une stratégie sur le subventionnement des carburants, et des discussions sont en cours sur un éventuel programme supervisé par le Fonds qui permettrait de suivre l'exécution des politiques économiques. Le Groupe souligne qu'il faut veiller à ce que les mesures visant à promouvoir la stabilité macroéconomique s'accompagnent de mesures de protection sociale pour aider, en particulier, les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables.

47. La Banque interaméricaine de développement s'est dotée d'une stratégie d'intervention auprès des groupes vulnérables dans des environnements complexes. En ce qui concerne la COVID-19, l'aide en 2020 s'est déclinée en trois volets : a) satisfaire les besoins alimentaires et sanitaires et les autres besoins de base découlant de la pandémie (97 millions de dollars) ; b) mener des interventions au niveau local dans les domaines de l'agriculture, de l'emploi des jeunes et de l'éducation (70 millions de dollars) ; c) créer des débouchés économiques pour préserver l'emploi. En 2021, le programme de la Banque continuera d'être axé sur les besoins humanitaires découlant de la pandémie et des crises précédentes, et sur le soutien au relèvement économique. La Banque compte débloquer 245 millions de dollars, qui seraient répartis comme suit : 50 millions de dollars pour une éducation de qualité, 60 millions de dollars pour la sécurité alimentaire et l'agriculture, 70 millions de dollars pour le soutien aux groupes vulnérables et 65 millions de dollars pour l'agrandissement du parc industriel de Caracol. Elle s'attachera à exécuter les projets relatifs aux infrastructures, tout en mettant l'accent sur la résilience face aux changements climatiques.

48. La stratégie de la Banque mondiale en Haïti est également axée sur la promotion des débouchés économiques et le renforcement de la résilience face aux chocs climatiques. La Banque mondiale participe à une vingtaine de projets d'une valeur totale estimée à 1 milliard de dollars. Les fonds qu'elle débloque en faveur d'Haïti passent principalement par l'Association internationale de développement, dans le cadre de la 19^e reconstitution de l'IDA (IDA 2019) ; elle a ainsi débloqué 260 millions de dollars au cours des deux derniers cycles dans des domaines comme l'eau, l'agriculture, les transports, la transformation numérique et le développement humain. Le Groupe a appris qu'Haïti était l'un des rares pays où la Banque avait pu engager la quasi-totalité des allocations de l'IDA 2019 en une seule année au lieu des trois années habituelles de façon à venir en aide au pays pendant la pandémie. La Banque prévoit de consolider ses programmes dans les années à venir et de mettre l'accent sur les groupes les plus vulnérables.

49. Le Groupe accueille favorablement l'aide apportée par les partenaires de développement pour faciliter le développement d'Haïti. Toutefois, il importe de suivre une démarche plus stratégique pour renforcer les synergies et les complémentarités des interventions et en améliorer ainsi les effets. Le Groupe sait bien qu'une solution à la crise politique contribuerait grandement au succès de cette démarche stratégique à long terme.

IV. Conclusions et recommandations

50. Le monde étant toujours en proie à la pandémie de COVID-19, le Groupe n'a pas pu effectuer ses visites annuelles à Washington et en Haïti, ce qui a limité le nombre de parties prenantes haïtiennes avec lesquelles il a pu s'entretenir par réunions virtuelles interposées. Les nouvelles recommandations énoncées dans le présent rapport sont peu nombreuses, car la situation du pays n'a pas fondamentalement changé et nombre de recommandations formulées antérieurement par le Groupe sont toujours valables.

51. La situation en Haïti reste difficile car le pays continue de souffrir d'une pauvreté et d'inégalités généralisées, d'une insécurité croissante, de la corruption et de déficiences structurelles persistantes qui se traduisent par des épisodes récurrents de troubles entravant la croissance économique et le développement et entraînant des crises humanitaires chroniques. Le pays reste prisonnier d'un cercle vicieux : l'exclusion de certains groupes et le sentiment d'exclusion, les inégalités économiques et sociales, la corruption et l'impunité, de même que la pauvreté sont quelques-unes des causes des tensions politiques actuelles et de la montée de l'insécurité. L'instabilité politique et la faiblesse des rouages administratifs empêchent les autorités de faire face efficacement à la crise humanitaire et de mettre le pays sur la voie du développement durable. La crise de la COVID-19 ajoute un autre choc aux multiples problèmes qui gangrèment Haïti.

52. Dans ce contexte, le Groupe souligne qu'il faut adopter une stratégie globale pour aider à faire face aux problèmes complexes qui minent le pays. Toutes les parties prenantes ont dit au Groupe qu'il fallait impérativement trouver une issue à la crise politique pour contribuer à instaurer les conditions d'une stabilité et d'un développement socioéconomique à long terme. Il importe donc de n'épargner aucun effort pour trouver un consensus entre tous les groupes de la population haïtienne pour que les élections de 2021 puissent avoir lieu.

53. Il faudra compléter l'action menée pour trouver une issue à la crise politique par des mesures visant à promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit, à renforcer les institutions publiques, à réformer le secteur de la justice, à lutter contre la corruption, à renforcer les capacités nationales en matière de prévention des conflits, à promouvoir et protéger les droits humains, à éliminer la pauvreté et à lutter contre les inégalités socioéconomiques.

54. Il convient aussi de mettre l'accent sur les besoins humanitaires de la population et de renforcer la résilience de celle-ci face aux chocs futurs. Pour ce faire, il convient d'améliorer la coordination, la complémentarité et la cohérence entre les interventions humanitaires, les activités de développement et les activités de consolidation de la paix.

55. Le Groupe souligne également qu'il faut agir rapidement pour améliorer la sécurité publique dans le cadre d'une stratégie d'ensemble, de sorte que les mesures visant à renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti soient mises en œuvre en même temps que celles visant à combattre la violence, celles-ci devant faire l'objet d'une stratégie globale et durable à long terme visant à s'attaquer aux causes socioéconomiques de la violence, y compris la violence commise par les bandes organisées.

56. Le soutien du système des Nations Unies reste crucial pour aider Haïti à régler véritablement ses problèmes. Il doit faire l'objet d'une approche systémique pour en maximiser l'effet, de sorte que les activités visant à promouvoir la stabilité politique, la sécurité, l'état de droit, la bonne gouvernance et les droits humains soient complétées par des interventions destinées à accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Groupe accueille favorablement le fait que l'équipe de pays des Nations Unies et le BINUH collaborent étroitement dans le cadre du plan d'action unifié des Nations Unies en Haïti, qui oriente l'action du système des Nations Unies dans les différents piliers.

57. Pour qu'il y ait de véritables progrès, il faut que la communauté internationale s'implique activement. Le Gouvernement haïtien et ses partenaires de développement doivent collaborer étroitement pour que l'aide des

partenaires de développement soit fournie de manière bien coordonnée, cohérente et durable et en démultiplier les effets.

58. Le Groupe présente au Conseil économique et social les recommandations qui figurent ci-après.

59. Le Groupe encourage le Gouvernement haïtien à faire ce qui suit :

a) n'épargner aucun effort pour encourager tous les pans de la société, y compris les partis politiques, le secteur privé, la société civile, les groupes de femmes et les chefs religieux, à travailler de manière constructive pour assurer le bon déroulement des élections municipales, locales, parlementaires et présidentielle ;

b) faire face de manière bien coordonnée à la crise de la COVID-19 en traitant simultanément les dimensions sanitaires, humanitaires et socioéconomiques, ainsi que les aspects liés au développement ;

c) affiner l'action menée pour réaliser le Programme 2030 pendant le reste de la décennie d'action ;

d) accélérer l'exécution des plans nationaux de développement conformément au Programme 2030 ;

e) renforcer la collaboration avec les pays de la région dans les domaines d'intérêt commun, notamment les migrations ;

f) accorder une attention accrue à la réforme du secteur de la justice, en veillant tout particulièrement à garantir l'état de droit et à prendre des mesures de lutte contre la corruption et l'impunité ;

g) renforcer les efforts visant à promouvoir le plein respect des droits humains, notamment en s'attaquant à la violence sexuelle et fondée sur le genre. À cet égard, le Groupe demande que le Conseil des ministres adopte sans tarder le plan national en faveur des droits humains et le mette véritablement en œuvre ;

h) accorder les ressources et l'attention nécessaires à la préparation aux catastrophes, à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques pour réduire les effets perturbateurs des catastrophes naturelles sur la population ;

i) envisager des moyens de collaborer plus étroitement avec le Fonds pour la consolidation de la paix.

60. Le Groupe recommande que la communauté internationale et les acteurs du développement :

a) fournissent un soutien adéquat pour faire face aux conséquences sanitaires, humanitaires et socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 ;

b) augmentent les contributions financières versées en faveur du Plan de réponse humanitaire 2021-2022 pour aider à faire face aux besoins humanitaires considérables ;

c) plaident en faveur de la solidarité régionale, continuent collectivement de s'impliquer en Haïti et travaillent étroitement avec le Gouvernement haïtien en lui fournissant un soutien bien coordonné et cohérent pour reconstruire en mieux après la pandémie et promouvoir le développement durable ;

d) donnent la priorité aux investissements dans le secteur agricole haïtien pour garantir la sécurité alimentaire, réduire ainsi le risque que des crises

humanitaires se produisent à répétition dans le pays et promouvoir le développement durable ;

e) travaillent avec le Gouvernement haïtien à la modernisation du secteur éducatif, qu'il s'agisse des infrastructures, de la fréquentation scolaire et de la mise au point des programmes éducatifs, pour l'adapter aux réalités mondiales actuelles et aux réels besoins de développement du pays ;

f) fournissent à l'équipe de pays des Nations Unies les ressources financières dont elle a besoin pour accompagner efficacement les progrès du Gouvernement haïtien vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable ;

g) améliorent la cohérence et la coordination de la coopération pour le développement, en collaboration étroite avec les autorités haïtiennes et en concertation avec les différentes parties prenantes haïtiennes, pour que les activités de développement à long terme soient plus efficaces ;

h) fournissent sur plusieurs années un financement adéquat, prévisible et flexible aux fins de la programmation de la transition, de la réduction des risques, du relèvement et de la consolidation de la paix pour faciliter une action concertée dans le domaine de l'humanitaire, du développement et de la paix.

61. Le Groupe recommande que le système des Nations Unies :

a) continue d'accompagner l'action menée par le Gouvernement haïtien pour faire face à la COVID-19 et mène des activités qui vont dans le sens des priorités de développement définies par les autorités haïtiennes et du Programme 2030 ;

b) travaille en partenariat étroit avec les institutions financières internationales pour faire face à la crise sanitaire et à la crise socioéconomique provoquées par la pandémie et pour promouvoir un développement à long terme ;

c) continue de privilégier une stratégie systémique, y compris une plus grande coopération entre les piliers, pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes du pays et promouvoir le développement et la paix à long terme ;

d) veille à ce que l'équipe de pays des Nations Unies maintienne une collaboration, une coopération et une coordination étroites avec le BINUH, notamment en développant des stratégies intégrées, afin de maximiser l'effet de leur action et de faciliter la transition dans le pays.